

SÉANCE extraordinaire

Le 26 janvier 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 26 janvier 2022, à 16 h 20, à huis clos par voie de réunion zoom, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

220126.031 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2022

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Raynald Leblanc qu'à une séance ultérieure il y aura adoption d'un règlement ayant pour objet de financer les dépenses prévues au budget 2022.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220126.032 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Daraïche propose la levée de l'assemblée à 16 h 28.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier